

Commune d'AILLY-SUR-NOYE

Conseil Municipal du 16 février 2022

Extrait du registre des délibérations

n° 2022-16-02-04

Date de la convocation
11/02/2022
Convoqués : 23
Présentes : 15
Représentés : 3
Absents : 5
OBJET :
Finances
Budget Principal
Aménagement des travaux de sécurisation 2021/2022
Fonds de concours CCALN

L'an deux mil vingt deux, le seize février à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE, Gérard LEROY, Anne-Marie LATEUR, Annie COCHET, Vincent DAINE, Pascale GIRARD, Frédéric PINOIT, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Sébastien VILLAIN,

Étaient représentés : BENOIT Richard par Pierre DURAND, Sonia DOUAY par Christine BOURDELLE PATRICE et Céline TAMPIGNY par Nicolas BLIN

Étaient absents : Karine PAGEAU, Paulo MARCELO, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE, Marie-Hélène MARCEL, Marylène FRANZ

Nicolas BLIN est désigné secrétaire de séance

Les consultations des entreprises étant achevées pour les travaux projetés à l'entrée de Merville (aménagement du carrefour / écluse), rue Sadi Carnot (quai bus), route de Berny (quai bus), rue Louis Thuillier (écluses), et route de Moreuil (rond-point), la commune appréhende d'avantage le coût de ces opérations :

ETAT DES DEPENSES		
Libellé	€ HT	€ TTC
Travaux 2021 *	85 168,00 €	102 202,00 €
Travaux 2022 *	93 732,00 €	112 478,00 €
Etudes AVP	2 800,00 €	3 360,00 €
Etudes PRO – AOR aménagements 2021	4 435,00 €	5 322,00 €
Etudes PRO – AOR aménagements 2022	5 271,00 €	6 325,20 €
Autres frais	3 020,00 €	3 624,00 €
Travaux de voirie 2021 - bordurage	22 440,00 €	26 928,00 €
	216 866,00 €	260 239,00 €

La commune peut solliciter l'aide de la CCALN au titre du fonds de concours communautaire 2022.

Après avoir oui les explications, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la CCALN au titre des fonds de concours « voirie »
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de ces dossiers.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le Maire,
Pierre DURAND

